



COMMUNE de BONNEVAUX (74)

Enquête publique portant sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) avant approbation par le conseil municipal

Par arrêté n° 2025-11-17 du 17 novembre 2025, le maire de Bonnevaux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification du PLU.

À cet effet, Monsieur Pascal GUY a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête publique se déroulera sur une période de 31 jours du vendredi 5 décembre à 9h au dimanche 4 janvier 2026 à 17h.

Le projet sera consultable en mairie les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 18h00 et le vendredi de 16h à 18h30 sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie :

- Le mardi 9 décembre 2025 de 15h00 à 18h00
- Le vendredi 19 décembre 2025 de 15h00 à 18h00
- Le vendredi 2 janvier 2026 de 15h00 à 18h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Bonnevaux - Monsieur le Commissaire enquêteur - 2 route de la Solitude - Chef-lieu - 74360 BONNEVAUX et par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6923@registre-dematerialise.fr et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6923/>

Des informations sur le projet de PLU sont disponibles en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles et sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6923/>

Le dossier sera également téléchargeable sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6923/>

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en Mairie de Bonnevaux, aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel les différentes pièces du dossier seront consultables.

Toute information peut être demandée auprès de la mairie de Bonnevaux.

A l'issue de la procédure d'enquête, et au vu des avis recueillis et du rapport du commissaire enquêteur, le projet de modification n°1 du PLU sera soumis au Conseil Municipal.

Le Maire, Gérard COLOMER.